

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

15 juin 2016

Le quinze juin deux mil seize, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans l'annexe autorisée de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 7 juin 2016

Etaient présents : DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre.

Etaient représentés : Absent(s) excusé(s) : WATRE Didier – VEYRET Gérard – DELACOUR Jean-Marie

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). CHEVAL Bénédicte

2016-22 : RÉHABILITATION MAIRIE-ÉCOLE VALIDATION PRÊT PSPL A 0%

Madame le Maire de Cras, expose au conseil qu'elle a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Prêt PSPL à taux zéro d'un montant de 300 000 €00 pour le financement de la réhabilitation du bâtiment Mairie École, dont la durée est de 20 ans. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le contrat de prêt.

2016-23 : RÉACTUALISATION DE LA DELIBERATION 2015-33 RÉGIME INDEMNITAIRE

Au 1^{er} juin 2016, des changements de grade sont intervenus et par conséquent les modalités ne concordent plus aux grilles de rémunérations actuelles. Mme le Maire propose, compte tenu de ces éléments l'examen, d'une mise à jour de la délibération du 10 juin 2015. Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et valide cette réactualisation.

Questions diverses :

- Présentation portant projet de fusion des trois communautés de communes de Bourne à l'Isère, du Pays de Saint Marcellin et Chambaran Vinay Vercors :

Le Préfet nous a fait parvenir l'arrêté préconisant la fusion au 1^{er} janvier 2017. Le conseil municipal devra délibérer dans un délai de 75 jours à dater de la réception de l'arrêté préfectoral.

- Réflexion sur la mise en place du PLU (document Région)

Le Maire prendra contact avec le cabinet d'urbanisme ayant travaillé sur le POS. Les différentes études effectuées dans le cadre de l'aménagement du centre village devront être prises en considération afin que le montant du PLU soit le moins onéreux possible.

- Travaux Mairie-École : avenant Lot N°1 – Démolition et maçonnerie

Un avenant a été signé pour valider la démolition non prévue au marché de la cloison séparant la salle de classe de la bibliothèque. D'autres avenants seront nécessaires, une délibération globale sera prise en temps opportun.

Fermeture Mairie

Les permanences des mercredis matins ne seront pas assurées pendant les mois de juillet et août.

Prendre contact par téléphone pour toutes demandes de rendez-vous : 04 76 07 94 10.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

Le Maire,
Nicole DI MARIA

